

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-NEUF AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de GRIVESNES sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE Jean-Noël de M. BLIN Nicolas, Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia, M. LAMOTTE Dominique de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. VAN DE VELDE Michel de M. VERONT Fabrice, M. CHANTRELLE Brice de Mme BERTOUX Julia, M. DUTILLEUX Olivier de M. HEYMAN Christophe, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. NOCHEZ Didier de M. PARENTY Vincent, M. CARON Hubert de M. MIANNE Michel, M. BOUCHER Michel de M. MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, GOURDET Séverine, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, VIOLLETTE Paul, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé :

Membres représentés : 14

Votants : 51

Date de la convocation  
23 AVRIL 2024

Secrétaire de séance :  
Brice CHANTRELLE

**OBJET : Versement d'une indemnité de fonction aux conseillers communautaires titulaires de délégation – Enveloppe indemnitaire globale**

### Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-12,

Vu la délibération 2020-30-7.07 Feuillet 253 en date du 30 juillet 2020 fixant les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents de la CCALN,

Vu l'article L. 5211-12 du CGCT qui précise :

« Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur ».

Vu le Budget intercommunal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Par transposition de l'article L 2123-24-1-III du CGCT, les conseillers communautaires ayant reçu délégation du Président peuvent percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire du Président et des Vice-Présidents,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

**Après en avoir délibéré à la majorité (1 Contre : M. Blin) le Conseil Communautaire :**

- Décide d'allouer, avec effet au 29 avril 2024 une indemnité de fonction aux conseillers communautaires délégués :
  - o **Monsieur Patrick JUBERT**, conseiller communautaire délégué aux travaux du patrimoine de la CCALN, par arrêté en date du 29 avril 2024, au taux de 9.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - o **Monsieur Olivier DUTILLEUX**, conseiller communautaire délégué au développement du Centre Aquatique Intercommunal par arrêté en date du 29 avril 2024, au taux de 9.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Confirme l'enveloppe indemnitaire globale et vérifie les indemnités versées comme suit :

Référence : Indice Brut Terminal mensuel	4 110,52	au 29.04.2024	
en € Brut		€ Brut annuel	€ Brut mensuel
Taux maxi Président	67,50%	33 295,20	2 774,60
Taux depuis élections 2020	48,75%	24 046,56	2 003,88
Taux maxi Vice-Président	24,73%	12 198,36	1 016,53
Taux depuis élections 2020	19,95%	9 840,60	820,05
10 Vice-Présidences effectivement exercées		82 005,00	8 200,50
conseiller communautaire délégué	9,10%	4 488,72	374,06
6 Conseillers communautaires délégués		26 932,32	2 244,36
<b>TOTAL enveloppe indemnitaire MAX</b>		<b>155 278,80</b>	
<b>Total des indemnités versées CCALN</b>		<b>132 983,88</b>	

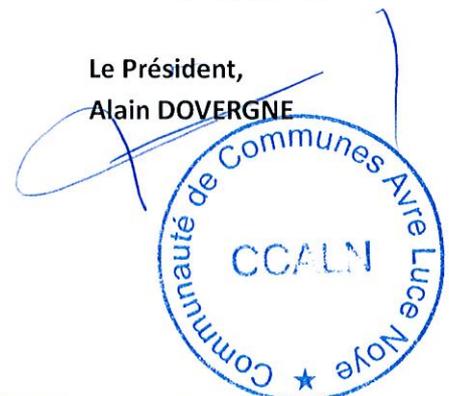
- Précise que les indemnités suivront l'évolution indiciaire,
- Décide de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait et délibéré, le 29 avril 2024  
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/04/24  
Affiché le 06/05/24

Le Président,  
Alain DOVERGNE



ANNEXE :

FONCTIONS		Taux / IB Terminal	en € BRUT MENSUEL	NOMS
Président		48,75%	2 003,88	Alain DOVERGNE
Vice-Président	Développement économique Tourisme Economie Solidaire et Sociale	19,95%	820,05	Alain SURHOMME
Vice-Président	Finances	19,95%	820,05	Dominique LAMOTTE
Vice-Président	Administration générale	19,95%	820,05	Pierre DURAND
Vice-Président	Action Sociale	19,95%	820,05	Julia BERTOUX
Vice-Président	Enfance - Jeunesse	19,95%	820,05	Anne-Marie PREVOST
Vice-Président	Aménagement du territoire	19,95%	820,05	Sonia DOUAY
Vice-Président	Environnement	19,95%	820,05	Michel BOUCHER
Vice-Président	Culture - Communication	19,95%	820,05	Marie-Gabrièle HALL
Vice-Président	Eau et Assainissement	19,95%	820,05	Francis MOURIER
Vice-Président	Voirie	19,95%	820,05	Michel VANDELDELDE
Conseiller co. délégué	Circuits courts	9,10%	374,06	Christine BOURDELLE
Conseiller co. délégué	Sport-Loisirs	9,10%	374,06	Brice CHANTRELLE
Conseiller co. délégué	NTIC	9,10%	374,06	Philippe MAROTTE
Conseiller co. délégué	SDEP	9,10%	374,06	Jean-Maurice LEROY
Conseiller co. délégué	Développement Centre Aquatique Intercommunal	9,10%	374,06	Olivier DUTILLEUX
Conseiller co. délégué	Travaux dans le patrimoine bâti intercommunal	9,10%	374,06	Patrick JUBERT